

Arrêté du 17 septembre 2019 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE1926068A

ANNEXE I

COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2018 au 30 septembre 2018

Communes de **Breuil-Magné (2), Bussac-sur-Charente (1), Chaniers (1), Chapelle-des-Pots (La) (1), Courcoury (1), Douhet (Le) (1), Fontcouverte (1), Muron (1), Saintes (1), Saint-Hippolyte (1), Tonnay-Charente (1), Vénérand (1).**

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2018 au 31 décembre 2018 Commune de **Vergeroux (2).**

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er octobre 2018 au 31 décembre 2018

Communes de **Beaugeay (1), Breuillet (2), Château-d'Oléron (Le) (2), Dolus-d'Oléron (2), Échillais (2), Fouras (1), Île-d'Aix (1), Lagord (1), Marennes-Hiers-Brouage (1), Moëze (1), Royan (2), Saint-Denis-d'Oléron (1), Saint-Pierre-d'Oléron (1), Yves (2).**

ANNEXE II

COMMUNES NON RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018 Commune de **d'Échebrune.**

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2018 au 30 septembre 2018 Commune de **Trizay.**

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2018 au 31 octobre 2018 Commune de **Barde (La).**

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

Communes de **Berneuil, Beurlay, Chay (Le), Écoyeux, Écurat, Grève-sur-Mignon (La), Marans, Mornac-sur-Seudre, Mortagne-sur-Gironde, Nieul-lès-Saintes, Rétaud, Saint-André-de-Lidon, Sainte-Gemme, Saint-Fort-sur-Gironde, Saint-Hilaire-du-Bois, Saint-Simon-de-Pellouaille, Saint-Sulpice-d'Arnoult, Saint-Sulpice-de-Royan, Salignac-sur-Charente, Soubran, Taugon, Virollet.**

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er mars 2018 au 30 septembre 2018 Commune de **Brizambourg.**

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er mars 2018 au 31 octobre 2018 Commune d'**Angliers.**

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2018 au 21 septembre 2018 Commune de **Saint-Romain-de-Benet.**

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2018 au 30 octobre 2018

Communes de **Pessines, Saint-Jean-de-Liversay, Saint-Porchaire.**

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018 Communes de **Varzay, Vergne (La).**

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2018 au 30 novembre 2018 Communes de **Chermignac, Corignac, Jonzac.**

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2018 au 31 décembre 2018 Communes de **Cozes, Moragne, Tesson.**

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er mai 2018 au 30 septembre 2018 Commune de **Saujon.**

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er mai 2018 au 30 octobre 2018 Commune des **Essards (Les).**

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2018 au 31 août 2018 Commune de **Boisredon.**

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2018 au 15 septembre 2018 Commune de **Ronde (La)**.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2018 au 16 septembre 2018 Commune de **Chevanceaux**.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2018 au 30 septembre 2018 Communes de **Clisse (La), Mazeray**.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2018 au 30 octobre 2018 Commune de **Courçon**.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2018 au 31 octobre 2018 Communes de **Fouilloux (Le), Villars-en-Pons**.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2018 au 30 novembre 2018 Commune de **Lussant**

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2018 au 1er décembre 2018 Commune de **Champagne**.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 20 juin 2018 au 31 août 2018 Commune de **Saint-Bris-des-Bois**.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 21 juin 2018 au 22 septembre 2018 Commune de **Pont-l'Abbé-d'Arnoult**.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 21 juin 2018 au 23 septembre 2018 Commune de **Migron**.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2018 au 31 août 2018 Communes de **Corme-Royal, Cravans**.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2018 au 10 septembre 2018 Commune de **Saint-Georges-des-Coteaux**.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2018 au 30 septembre 2018

Communes de **Montlieu-la-Garde, Saint-Augustin, Sainte-Soulle.**

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2018 au 1er octobre 2018 Commune de **Jard (La).**

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2018 au 31 octobre 2018

Communes de **Plassay, Pommiers-Moulons, Saint-Martin-d'Ary.**

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er août 2018 au 19 octobre 2018 Commune de **Thénac.**

Fait le 17 septembre 2019.

Le ministre de l'intérieur,

Pour le ministre et par délégation : Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, A. Thirion

Le ministre de l'économie et des finances,

Pour le ministre et par délégation : Le sous-directeur des assurances L. Corre

Le ministre de l'action et des comptes publics,

Pour le ministre et par délégation : Le sous-directeur F. Desmadryl